

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 23 MAI 2019

DELIBERATION N°2019.00204

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS RECYCLABLES POUR SAINT-ETIENNE METROPOLE- SAISINE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ET DU COMITE TECHNIQUE

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 17 mai 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 73

Nombre de pouvoirs : 18

Nombre de voix : 91

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, Mme Viviane COGNASSE, M. Paul CORRIERAS, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI représenté par Mme Catherine BRUYERE, M. Gérard MANET, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Stéphane VALETTE, Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA, M. Georges ZIEGLER

RECU EN PREFECTURE

Le 29 mai 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190523-D20190020410-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190529

Pouvoirs :

M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALON,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Anne DE BEAUMONT donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE donne pouvoir à M. André FRIEDENBERG,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Catherine ZADRA,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,
Mme Siham LABICH donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Caroline MONTAGNIER,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
M. Gilles PERACHE donne pouvoir à M. Michel MAISONNETTE,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean-Louis ROUSSET donne pouvoir à M. Jean-Claude CHARVIN,
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Paul CELLE, M. Gabriel DE PEYRECAVE,
M. Gilles ESTABLE, Mme Annick FAY, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Raphaëlle JEANSON, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,
Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Djida OUCHAOUA,
M. Florent PIGEON, M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES, M. Gérard TARDY,
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 23 MAI 2019

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS RECYCLABLES POUR SAINT-ETIENNE METROPOLE- SAISINE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ET DU COMITE TECHNIQUE

Saint-Etienne Métropole gère le traitement des déchets ménagers recyclables (emballages et papiers) dans le cadre d'un marché attribué à la société SUEZ, qui réalise cette opération au centre de tri de Firminy.

L'objectif fixé par la **Loi n° 2015-992 du 17 août 2015** (Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte), consistant à étendre la collecte sélective à tous les emballages plastiques avant 2022, implique de faire évoluer les centres de tri pour que ces derniers soient en capacité de traiter de nouveaux flux de plastique.

Suite à l'étude juridique et économique conduite par le Sydemer avec l'aide du bureau d'étude Trident, Service, les collectivités adhérentes au syndicat d'étude Sydemer, ainsi que le Sictom Velay Pilat, souhaitent mutualiser leurs flux de déchets ménagers recyclables pour proposer un volume de déchets suffisant (45 000t/an) pour permettre à un prestataire de moderniser ou construire un centre de tri, tout en assurant des coûts de traitement maîtrisés.

Le Bureau Métropolitain du 18 octobre 2018 a par conséquent délibéré la mise en œuvre d'un montage de type groupement d'autorité délégante, et le positionnement de Saint-Etienne Métropole comme coordonnateur du groupement.

Ce groupement réunira les 5 collectivités du Sydemer (Saint-Etienne Métropole, Communauté d'agglomération de Loire Forez, Communauté de communes des Monts du Lyonnais, de Forez Est et du Pilat Rhodanien) et le Sictom Velay Pilat, et sera chargé de passer, pour les 6 collectivités, une Délégation de Service Public pour la conception, la construction et l'exploitation de ce centre de tri.

En vue de cette délégation de service public, il est nécessaire que le Conseil Métropolitain saisisse, pour avis, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et le Comité Technique (CT), en application des dispositions des articles L 1411-4 et L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). En termes de calendrier, il est prévu d'inscrire ces sujets à l'ordre du jour de la CCSPL et du CT dès que possible.

Le choix du mode de gestion de ce service public se fera ensuite par le Conseil Métropolitain au vu de ces avis et par adoption des rapports sur les principes de délégations de service public.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **décide de saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux et le Comité Technique, dans le cadre du service public de traitement des déchets d'emballage ménager.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaëil Perdriau', written over a horizontal line.

Gaëil PERDRIAU